

25

Commission permanente  
Séance du 12 juin 2023



Rapporteur : M. COULOMBEL

48118

36 - Logement

**Subvention à l'association consommation logement et cadre de vie de  
Rennes - Année 2023**

Le lundi 12 juin 2023 à 14h00, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 ;

## Exposé :

Depuis de nombreuses années, le Département apporte son soutien à l'association Consommation logement et cadre de vie d'Ille-et-Vilaine.

Composée de trois associations adhérentes à la confédération nationale dont les sièges sont situés à Rennes, Saint-Malo et Fougères, elle compte près de 500 adhérents. Ces trois associations sont coordonnées depuis 2022 par la déléguée départementale de l'association locale de Rennes.

Créée en 1956, cette association intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne et du cadre de vie et notamment dans le secteur du logement. Elle a pour mission l'information, la formation et la défense des consommateurs, locataires, copropriétaires et usagers.

Chaque association organise des permanences d'accueil au public, des temps d'échanges et des formations. Elle accompagne les personnes fragiles, notamment les locataires du parc public et privé, et développe son soutien à la maîtrise des outils informatiques.

Par le biais d'une exposition itinérante construite en 2021, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et financée en partie par le Département, elle sensibilise le grand public aux causes et conséquences du logement indigne.

Elle est par ailleurs présente dans les conseils d'administration de la majorité des organismes HLM d'Ille-et-Vilaine.

Il est proposé pour 2023 d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant de 6 000 € en direction de l'association locale de Rennes en tant que coordinatrice des actions départementales.

## Décide :

**- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'union locale Consommation logement et cadre de vie de Rennes, détaillée dans l'annexe jointe.**

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 13 juin 2023

ID : CP20231393

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation